

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

ABONNEMENT. En an \$3.00 Six mois 1.50 Hebdomadaire 50 IMPRESSIONS DE TOUS GENRES.

ANNONCES. L'insertion... 10 cents la ligne... G. LEMAY, Secrétaire de la Rédaction.

Adresse: LA JUSTICE, QUÉBEC.

MARDI, 2 FEVRIER 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

LA JUSTICE QUÉBEC, 2 FEVRIER 1886.

Encyclique de Notre-Très-Saint-Père Léon XIII par la divine providence... Pape annonçant un jubilé extraordinaire.

A tous nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires, en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

LEON XIII, PAPE.

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

Comme nous l'avons déjà fait à deux reprises en vertu de Notre autorité apostolique, il nous plaît de nouveau d'ordonner avec la Grâce de Dieu, pour l'un prochain, que, dans tout l'univers chrétien, une année sainte extraordinaire soit célébrée, pendant laquelle les trésors des célestes faveurs, dont la dispensation est en Notre pouvoir, seront ouverts pour le bien public.

Cela est d'autant plus nécessaire que les périls sont plus grands de tous côtés. Car les grandes vertus de nos pères ont subi une grande diminution; les passions les plus vicieuses en soi ont réclamé une licence plus grande; la folie des opinions, que nuls freins ne sont capables d'arrêter, se répand chaque jour davantage parmi ceux même qui ont de bons principes.

Mais considérez, Vénérables Frères, que cet heureux résultat dépend en grande partie de votre action et de votre zèle, car il est nécessaire de préparer convenablement et soigneusement le peuple à recueillir comme il faut les fruits qui lui sont offerts.

et de généreux. D'un côté, ils tombent dans un grand nombre de misères; de l'autre, ils se font souvent des raisons de ne pas obéir aux lois salutaires de l'Eglise, persuadés que c'est pour eux un fardeau trop lourd que d'être obligés de s'abstenir de certains mets ou d'observer le jeûne pendant un petit nombre de jours de l'année.

Pour que la vertu dont Nous parlons persévère, il sera prudent de la mettre en quelque sorte sous la sauvegarde et la protection d'une institution stable. Vous comprenez, Vénérables Frères, de quoi il s'agit ici: Nous voulons dire que vous continuiez, chacun dans votre diocèse, à patronner et à accroître le tiers-ordre, dit séculier, des frères franciscains.

En second lieu, dans de si grands besoins particuliers et publics, comme tout l'espoir de salut repose dans la protection et le secours du Père céleste, Nous souhaitons ardemment voir renaitre un zèle assidu de la prière joint à la confiance. Dans toutes les circonstances critiques de la chrétienté, toutes les fois que l'Eglise a été alléguée de dangers extérieurs ou de maux intestins, nos pères, les yeux levés au ciel avec des supplications, nous ont appris d'une manière éclatante, comment et où il fallait demander la lumière de l'âme, la force de la vertu et des secours proportionnés aux circonstances.

De toutes ces choses, Vénérables Frères, chacun de vous peut conclure combien Nous est agréable et combien Nous apprécions le zèle que, sous Notre impulsion, vous avez apporté à étendre la dévotion au très saint Rosaire, surtout en ces dernières années; Nous ne pouvons non plus omettre de signaler la piété populaire qui, presque partout a été excitée par ce genre de dévotion; or, il faut veiller avec le plus grand soin à ce qu'on soit de plus en plus ardent pour cette dévotion et qu'on la garde avec persévérance.

Mais comme le premier et le plus grand fruit du jubilé doit être, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, l'amendement de la vie et le progrès de la vertu, Nous estimons spécialement nécessaire la fuite du mal, que Nous n'avons pas négligé de désigner dans Nos précédentes encycliques.

certainement le lien de la charité. Si aujourd'hui encore Nous vous rappelons de nouveau ces avis, à vous, Vénérables Frères, qui êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, c'est que Nous voulons voir votre vigilance et votre autorité constamment appliquées à empêcher un si grave dommage. Par vos avis, vos exhortations, vos reproches, veillez à ce que tous aient souci de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la charité, et que les auteurs de ces dissensions reviennent à leur devoir par la considération, qu'ils doivent avoir toute leur vie, que le Fils unique de Dieu, à l'approche même des derniers moments, ne demanda rien plus vivement à son Père que la dilection croissante pour ceux qui croyaient en croiraient en lui, afin que tous soient un, comme Vous, mon Père l'êtes en moi et moi en vous; afin qu'eux aussi soient un en Vous, (Jean XVII, 21).

Pour les citoyens ou habitants de Rome, quels qu'ils soient, ils doivent visiter deux fois la basilique de Latran, celle du Vatican et la Libérienne; et là, ils offriront quelque temps à Dieu de pieuses prières, selon nos intentions, pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et de ce Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous les pécheurs, pour la concorde entre les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle.

Quant à tous ceux qui habitent hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, ils devront visiter deux fois, aux intervalles prescrits, trois églises à désigner à cet effet par vous, Vénérables Frères, ou par vos vicaires et officiaux, ou bien sur votre ou sur leur délégation, par ceux qui ont charge d'âmes, ou trois fois, s'il n'y a que deux églises, et six fois s'il n'y en a qu'une; ils devront pareillement accomplir les autres œuvres prescrites ci-dessus. Nous voulons que cette indulgence puisse être appliquée aussi, par manière de suffrage, aux âmes qui sont sorties de cette vie en union avec Dieu dans la charité. Nous vous accordons la faculté de réduire, selon votre sage jugement à un moindre nombre, les visites aux églises susdites pour les chapitres et les congrégations de séculiers ou de réguliers, les communautés, confréries, universités ou collèges quelconques qui font ces visites processionnellement.

Nous permettons aussi aux navigateurs et aux voyageurs de gagner la même indulgence, à leur retour ou à leur arrivée dans une station déterminée, en visitant six fois l'Eglise principale ou paroissiale, et en accomplissant convenablement les autres œuvres, comme il a été prescrit plus haut.

novices et autres femmes vivant dans le cloître, pourront user aussi de cette faculté, pourvu qu'elles s'adressent à un confesseur approuvé pour les religieuses. Aux confesseurs eux-mêmes, mais seulement à l'occasion et pendant le temps du jubilé, Nous conférons les mêmes pouvoirs que Nous leur avons donnés lors du jubilé promulgué par Nos lettres apostoliques du 15 février 1879, commençant par ces mots: " Pontifices maximi," avec les exceptions contenues dans les susdites lettres.

Comme gage de ces bienfaits célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons du fond du cœur la bénédiction apostolique, ainsi qu'à votre charge et à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance.

LEON XIII, PAPE.

(Suite, voir 4ème page.)

Gazette des Tribunaux.

(Suite.)

Croteau vs. Michaud et Michaud. Une action en résiliation de vente a été prise contre le défendeur, par la demanderesse. Après le jugement annulant cet acte de vente, la demanderesse a fait émaner une saisie-arrest. Le tiers-saisi Michaud a été condamné par la Cour Inférieure. Jugement infirmé.

McDonald vs. Roy. Action hypothécaire contre le défendeur, un tiers-ténu. Le défendeur a plaidé à cette action qu'il avait acheté cet immeuble à une vente faite par un syndic nommé en vertu de l'Acte de faillite de 1875, à la faillite du débiteur de la demanderesse, et que cette vente produisit tous les effets d'un décret judiciaire, qui partant l'hypothèque que la demanderesse avait sur cet immeuble était purgée. La demanderesse a répondu à cette exception que tous les procédés du syndic avaient irréguliers, et qu'en conséquence l'hypothèque grevait encore cet immeuble. Le jugement de la Cour Inférieure qui renvoyait l'action de la demanderesse, a été infirmé.

Téu vs. Dechêne. Action sur compte, à laquelle le défendeur a plaidé par une exception de compensation. Le défendeur a été condamné par la Cour Inférieure à payer au demandeur \$325.50. Ce jugement est infirmé. Le défendeur n'est condamné qu'au paiement de la somme de \$25.60.

Corporation de Waver vs. Torville. Le défendeur a été poursuivi par sa part du prix de certains travaux faits à un corps d'eau, d'après les ordres de l'inspecteur agraire. Le défendeur a plaidé irrégularités dans les procédés de la Corporation. La Cour Inférieure l'avait condamné à payer le montant réclamé. Ce jugement a été infirmé.

Desautels vs. la Corporation des Trois-Rivières et Beauclerc vs. la Corporation des Trois-Rivières. Ce sont là deux actions en dommages prises contre la Corporation des Trois-Rivières, par deux hommes de la police municipale qui prétendent avoir été illégalement démis de leur charge par la défenderesse. La Cour Inférieure a rejeté leurs actions. Jugements confirmés.

Purcell vs. Hall. Action contre la défenderesse pour le prix du transport d'une certaine quantité d'écorce. La défenderesse a plaidé des offres réelles. La Cour Inférieure a déclaré les offres réelles bonnes. Jugement confirmé.

Hinds vs. Donovan. Action pour loyer seulement portée devant la juridiction sommaire créée par l'Acte des locataires et locataires. Le défendeur a, par exception déclaratoire, nié la juridiction du tribunal. La Cour Inférieure par son jugement a maintenu l'exception déclaratoire, et a jugé qu'elle n'avait pas juridiction, parce que le demandeur aurait dû joindre à sa demande pour loyer une demande en résiliation du bail. Jugement confirmé.

(A suivre.)

La justice est le pain du peuple; il en est toujours affamé. (Chateaubriand.)

CHEMINS DE FER CENTRAL VERMONT

BOSTON, NEW-YORK & MONTREAL. ROUTE LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS COURTE.

Tous les trains sont munis de plateformes Miler et de ventilateurs automatiques Westinghouse.

TRAINS ALLANT AU NORD. LES TRAINS LAISSENT HOLYOKE:

4.15 p. m.—Train express du jour pour Montréal, Québec et tous les points pour le Nord et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.40 p. m.

8.40 p. m.—Train de nuit pour St-Jean, Montréal, Québec et tous les points Nord et Ouest, arrivant à Montréal à 8.25 a. m.

ALLANT AU SUD. LES TRAINS LAISSENT MONTREAL:

8.30 a. m.—Express du jour pour Holyoke, Springfield, New-York, Boston et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Holyoke à 6.55 p. m.

8.30 p. m.—Train express de nuit pour Holyoke, Springfield, New-York, Boston et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Holyoke à 6.45 a. m.

Des chars d'orties Pullman sont attachés aux trains express de nuit entre Montréal et Boston et entre Montréal et Springfield.

LIGNE DE BOSTON, LOWELL ET CONCORD.

Depuis le 20 NOVEMBRE 1882, les trains laissent Manchester: Pour Nashua, Lowell et Boston, à 6.13, 8.07, 11.03 heures a. m., 4.17, 5.39, (ex) 7.06, (ex) p. m.; dimanche à sept heures.

LES TRAINS LAISSENT BOSTON: Pour Lowell à 7.30, 8.00, 9.00, 10.00, 11.00 a. m., 12.00 m., 1.00, 2.30, 3.00, 4.00, 4.15, 5.35, 6.15, 7.00 p. m.; et 9.50 le mercredi.

LAISSENT LOWELL: Pour Boston à 5.45, 7.35, 7.50, 8.30, 9.05, 9.25, 11.00 a. m., 12.15, 1.10, 2.20, 3.30, 4.30, 5.30, 5.40, 6.20 et 8.03 p. m.; et 9.50 le mercredi.

LAISSENT SALEM: Pour Manchester à 7.10, 10.55 a. m., 4.10 p. m. et fait jonction à Nashua avec le train pour Milford, Wilton, Greenfield et Keene.

Worcester & Nashua & Rochester. La ligne la plus directe pour St-Jean, St-Hyacinthe, Montréal, et toutes les parties du Canada.

LAISSENT MONTREAL: Pour Nashua, Concord et tous les endroits de Canada à 8.20 a. m.; 6.30 p. m.

Pour Nashua, Rochester et Portland à 7.30, 11.15 a. m.

Pour revenir de Portland à 7.30 a. m.; 1.10 p. m.

De Nashua à 7.10, 11.55 a. m.; 1.00 et 5.10 p. m.

De Montréal aux Etats-Unis: 8.30 a. m.; 8.30 p. m.

NOUVEAUTES UN CHOIX MAGNIQUE A FAIRE

A LA LIBRAIRIE DE I. P. DERY, No. 10, RUE SAINT-PIERRE, BASSE-VILLE

Le plus beau choix pour Cadeaux de Noces et pour toutes circonstances. Boîtes à toilette en peluche de soie, pour Dames. Boîtes à ouvrage en peluche de soie pour Dames. Boîtes à Toilette pour Messieurs. Albums pour autographes, Albums pour photographies, etc.

CHEMIN DE FER QUEBEC ET LAC SAINT-JEAN

Le 2 et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit:

ALLANT AU NORD. 6.35 a m Train mixte laissera Québec pour St-Raymond, arrivant à 10 a. m.

4.00 p m Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.15 p. m.

ALLANT AU SUD. 6.00 a m Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a. m.

3.00 p m Train mixte laissera St-Raymond à 3.00 p. m. pour Québec, arrivant à 6.30 p. m.

Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 p. m., tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45.

Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard.

Le train de malle se rencontre à St-Amable avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valentin avec l'omnibus pour le village de Valentin, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, emis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant, Chambres Commerciales, 22 janvier 1886, 55

LOUIS RIEL Martyr du Nord-Ouest

SA VIE—SON PROCÈS—SA MORT. Un volume de 100 pages, illustré de gravures inédites: LA PRISON DE RIEL—L'ÉCHAFAUD, etc.

Prix: 10 cts. Par la Poste: 12 cts

Chap. I—Un meurtre politique. Chap. II—Le Nord-Ouest et les Métis. Spéculation et spoliation. Chap. III—Louis Riel—Un martyr et une famille de patriotes. Chap. IV—L'insurrection. Chap. V—Les préliminaires d'un procès sans nom. Chap. VI—Richardson à l'œuvre. Chap. VII—Ne vous fiez point à la justice des hommes. Chap. VIII—Un comité de braves gens. Chap. IX—Manœuvres et trahisons. Chap. X—Avent le gibet. Chap. XI—Gloria Victis. Chap. XII—Au peuple Canadien-Français—Ultima Verba.

M. M. POIRIER, BESSETTE & Cie, Fermiers de la circulation de LA PRESSE sont chargés de la vente de cette publication d'un caractère véritablement exceptionnel. S'adresser au bureau de "LA PRESSE," 1540, rue Notre-Dame. 25 janvier 1886. 62

JAS. F. BELLEAU AGENT GENERAL D'ASSURANCES, Edifice de la Banque Union, No. 56 Rue St-Pierre, Québec, Assurance contre le Feu LANCANIERE D'ANGLETERRE, capital: £3,000,000 stg. GUARDIAN D'ANGLETERRE, capital £2,000,000 stg.

Assurance sur la Vie et contre les accidents CITIZEN du Canada, capital: \$1,188,000 Directeurs: Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président "Merchants Bank"; Arthur Prevost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Proctor, Hugh M. Allan, Ecr. Québec, 9 janvier 1886. Vin de St-Michel.—Tel est le nom d'un vin français, introduit dans le pays, et qui est reconnu comme le vin le plus naturel. Il est nutritif, fibrique et reconstituant. C'est un tonique excellent, indispensable aux enfants qui sont d'une constitution chétive. En faisant usage de ce vin, le sang prend son cours naturel et régulier, et bientôt disparaissent la maigreur, les pâles couleurs, les palpitations, les migraines ou autres indispositions. Cet excellent vin est en vente chez M. Chs. S. Rivier, épicer, rue de la Couronne (ancienne maison Blambart & Rivier.)

DERNIERE EDITION

Arrivées aux Hotel.

Mountain Hill House.
Luc Girard, Ste-Perpetue; J. A. Roy, St-Paschal; D. Blondeau, Rivière du Loup; Dr H. Simard, St-Jean Port Joli; Mme Carrier, New-Liverpool; François Gosselin, Saint-Victor de Tring; Jos Chapeau, St-Paschal; J. W. Jones, J. C. Hyman, Gaspé.

Hôtel St-Louis.
M. Honan, Trois-Rivières, Hon. Juge Monk, Montréal; Hon. E. Grin, Dr L. L. Desautels, M.P., E. Bradley, Trois-Rivières; Thos Parks, Montréal; E. Crepeau, avocat, J. Lavergne, avocat, Arthabaska; Henry Bogue, jr. Montréal; Simon X. Cimon, Malbaie; Hon. Jos. Bolduc, Beauce; G. J. Thiéberge, Ste-Marie de la Beauce; Georges T. Tuckett, Hamilton, W. Little, Montréal; J. Greenshilds, Montréal; W. A. Allan, H. J. Shaw, Montréal; A. Bonôt, Ottawa; Chs King, Lyster; A. Nordheimer, Toronto; D. S. Walker, Hamilton.

Feu Madame Amyot.

Une vraie chrétienne vient d'être rappelée à Dieu. Son passage de la vie à la mort a été calme, sans effort, sans douleur, sans aucune des horreurs de l'agonie, bien que jusqu'au dernier moment, elle ait conservé la plénitude de ses facultés. A son chevet, étaient le prêtre lui donnant les secours de notre sainte religion, et sa famille éplorée et qui la vénérat.

Elle fut une femme forte et chrétienne. Jeune encore, elle perdit son époux, et demeura complètement dépourvue des biens de la fortune. Dotée d'un grand courage qui souvent tient lieu de la richesse, elle résolut de se consacrer au bonheur de deux fils qui lui restaient. Leur procurer une instruction convenable fut son plus grand souci.

Aussi laissa-t-elle St. Hénédine, qui elle demeura depuis quelques mois, pour se rendre près d'un collègue, à Ste. Anne de Lapointe, où ses enfants purent recevoir leur éducation. Sa vie fut ensuite partagée entre le travail et la prière. Il y a cinq ans, elle vint demeurer à Québec, chez l'un de ses fils, et c'est là, après une vie de dévouement, de charité chrétienne, qu'elle s'est éteinte paisiblement, dans la paix du Seigneur.

Elle était la mère de M. G. Amyot, député du comté de Bellechasse, et de M. J. B. Amyot, député shérif de Québec.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à la Basilique.

Le convoi funèbre laissera la demeure de M. G. Amyot, à neuf heures précises, le 4 février courant.

La corruption.

L'Electeur rapporte que le gouvernement fédéral aurait dépensé des sommes considérables pour faire élire M. Beaudet. En faisant la partie des exagérations dans lesquelles tombent toujours les journaux de parti, on peut croire cependant qu'il y a beaucoup de vrai dans les avancés de l'Electeur: ainsi un fait certain c'est que le gouvernement fédéral est intervenu, qu'il a voulu faire de cette élection la sienne et qu'il a voulu corrompre et salir le peuple.

Dans ce cas la défaite de M. Beaudet, que nous regrettons pour lui-même, était devenue une nécessité nationale.

Est-il vrai que le fils de l'honorable M. Pope s'est rendu coupable, à Lotbinière, de ce dont l'Electeur l'accuse. L'opinion publique, indignée, demande une réponse.

Un homme utile.

Hier, sur la rue, tout le monde attribuait la défaite de M. Beaudet, au fait que M. Tarte était intervenu dans l'élection. La présence de M. Tarte, nous assure-t-on a mis beaucoup de conservateurs sur leur garde. L'on a craint surtout en beaucoup d'endroits que M. Tarte ne fut l'envoyé spécial de MM. Langevin et Caron; c'était bien naturel!

Un homme utile.

Hier, sur la rue, tout le monde attribuait la défaite de M. Beaudet, au fait que M. Tarte était intervenu dans l'élection. La présence de M. Tarte, nous assure-t-on a mis beaucoup de conservateurs sur leur garde. L'on a craint surtout en beaucoup d'endroits que M. Tarte ne fut l'envoyé spécial de MM. Langevin et Caron; c'était bien naturel!

Un homme utile.

Hier, sur la rue, tout le monde attribuait la défaite de M. Beaudet, au fait que M. Tarte était intervenu dans l'élection. La présence de M. Tarte, nous assure-t-on a mis beaucoup de conservateurs sur leur garde. L'on a craint surtout en beaucoup d'endroits que M. Tarte ne fut l'envoyé spécial de MM. Langevin et Caron; c'était bien naturel!

Un homme utile.

Hier, sur la rue, tout le monde attribuait la défaite de M. Beaudet, au fait que M. Tarte était intervenu dans l'élection. La présence de M. Tarte, nous assure-t-on a mis beaucoup de conservateurs sur leur garde. L'on a craint surtout en beaucoup d'endroits que M. Tarte ne fut l'envoyé spécial de MM. Langevin et Caron; c'était bien naturel!

Un homme utile.

Hier, sur la rue, tout le monde attribuait la défaite de M. Beaudet, au fait que M. Tarte était intervenu dans l'élection. La présence de M. Tarte, nous assure-t-on a mis beaucoup de conservateurs sur leur garde. L'on a craint surtout en beaucoup d'endroits que M. Tarte ne fut l'envoyé spécial de MM. Langevin et Caron; c'était bien naturel!

Un homme utile.

Hier, sur la rue, tout le monde attribuait la défaite de M. Beaudet, au fait que M. Tarte était intervenu dans l'élection. La présence de M. Tarte, nous assure-t-on a mis beaucoup de conservateurs sur leur garde. L'on a craint surtout en beaucoup d'endroits que M. Tarte ne fut l'envoyé spécial de MM. Langevin et Caron; c'était bien naturel!

Trente ans.

Le Courrier du Canada est entré hier dans sa 30e année d'existence. Nos félicitations.

Cour de Police.

Thomas Harrington, demeurant rue Champlain, est amené sous accusation d'avoir volé la somme de \$150 d'un nommé Anthony Maher, résidant à Ste-Catherine. L'enquête en présence est commencée par le témoignage du dit Anthony Maher, puis le prisonnier est renvoyé en prison.

La variole.

Il semblerait y avoir une recrudescence de variole à la Jeune-Lorrette, à en juger par les démarches que les localités voisines font, paraît-il, auprès du bureau central de santé à ce sujet.

Frappe par une voiture.

Samedi après midi, un vieillard de la rue St. Roch, a été frappé dans la rue St. Valier par une voiture. Il a été blessé légèrement.

Glacé.

Il paraîtrait que la glace s'est fixée entre l'extrémité est de l'île d'Orléans et l'île Madame. Il y a 40 ans que pareille chose est arrivée.

Nouveau bateau.

Le capt. Wm. Hackett, propriétaire des remorqueurs H. C. Curtis et L. N. G., construit un nouveau steamer cet hiver à Lévis. Le nouveau vaisseau sera à hélice et aura 60 pieds de longueur.

Conseil-de-Ville.

Séance spéciale ce soir à 7.30 heures. Ordre du jour, 594e rapport du comité des marchés. (Louer les maisons de la corporation pour le marché Jacques-Cartier, à M. Chamberland et Chouinard.) 595e rapport du même comité. (Mettre à l'encre les Baux des terrains au Palais.)

Miln.

La Salle de Musique qui a subi des altérations et des réparations considérables depuis quelques mois sera ouverte de nouveau au public à l'occasion de la visite à Québec du grand tragédien Geo. C. Miln et sa brillante compagnie, lundi prochain et les deux soirs suivants. Quatre des plus belles œuvres dramatiques seront interprétées: "Riéhellen", "A fool's revenge", "Othello" et "Hamlet". Dans cette dernière pièce, les connaisseurs s'accordent à dire que Miln est supérieur à tous les tragédiens modernes.

Fete des Congreganistes.

Dimanche prochain sera célébrée la fête de la Purification de la Sainte Vierge, qui est la fête patronale des Congreganistes de la Haute-Ville. A cette occasion une grand-messe sera chantée à 9.30 heures à l'Eglise de la Congrégation. L'Union Musicale exécutera la messe de Ang. Durant. A trois heures, il y aura vêpres solennelles suivies d'un sermon et du Salut qui sera chanté par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Québec.

Restitution.

M. le Dr Michel Etienne Allaire, de Sorel, vient de recevoir d'un homme de St. Antoine de Richelieu, une somme de \$143. Cette somme, qui lui était due depuis 1883, dit-on, peut être regardée comme une véritable restitution. Curieuse coïncidence, le genre de M. Allaire, M. H. L. Bureau, vient aussi de recevoir, par l'entremise de M. l'abbé Caron, de Trois-Rivières, une somme de \$25 à titre de restitution.

A la prison de Quebec.

Il y a à l'heure qu'il est dans la prison du district de Québec, 81 détenus dont 22 femmes. Malades ou infirmes ne pouvant quitter la prison..... 5 Attendant leur sentence..... 6 Sous l'ordonnance de police..... 44 Conviictions sommaires de larcin. 12 " d'autres offenses. 4 N'ayant pas de cautions..... 7 Débiteurs..... 1 Prisonniers militaires..... 2

Un homme utile.

Hier, sur la rue, tout le monde attribuait la défaite de M. Beaudet, au fait que M. Tarte était intervenu dans l'élection. La présence de M. Tarte, nous assure-t-on a mis beaucoup de conservateurs sur leur garde. L'on a craint surtout en beaucoup d'endroits que M. Tarte ne fut l'envoyé spécial de MM. Langevin et Caron; c'était bien naturel!

Pourquoi.

L'on nous informe qu'en arrivant de Lotbinière samedi, M. Tarte, au rait dit: "M. Beaudet est battu par "au moins deux cents voix, et je n'en "suis pas fâché." Qu'est-ce que cela veut donc dire? M. Tarte serait-il allé travailler à contre cœur dans Lotbinière.....quoi?

Commis demande.

M. Sauviat, du Club de Québec, a besoin d'un commis.

Nuisible.

Plusieurs conservateurs de Lotbinière sont indignes contre M. Tarte. L'un d'eux qui est venu reconduire M. Beaudet le lui a dit carrément. Beaucoup de jeunes conservateurs de Québec partagent la même opinion. Il est évident que si M. Tarte fut resté chez lui, M. Beaudet aurait eu une grande chance d'être élu.

Cour du Recorder.

Ce matin Son Honneur le Recorder a condamné un nommé Jean Bé dard à deux mois de prison, pour vagabondage.

Un conducteur de voitures pour avoir négligé d'obéir à une sommation de la cour a été réprimandé et acquitté.

DEPECHEES GENERALES.

Berlin, 1er février.—Le National Zeitung dans un article sur les récents événements d'Angleterre blâme Gladstone d'avoir contrôlé le gouvernement à l'aide de ce qu'il appelle une intrigue.

Le Vossische Zeitung faisant allusion à la chute de Salisbury dit qu'il est plus aisé pour Gladstone de gagner de ces victoires en parlement que d'établir un gouvernement durable qui puisse commander le respect aux puissances étrangères.

Paris 1er.—Les français ont à peu près définitivement conclu leur traite avec le Madagascar. Le traité laisse une latitude complète aux français.

Le général Boulanger a fait l'objet d'une discussion assez vive à la chambre des députés à propos de ces procédés répressifs pour étouffer les agitations dans l'armée. Il a été finalement appuyé par un vote de 357 contre 174.

Berlin, 1er.—Le gouvernement allemand a donné ordre de saisir un certain nombre de journaux polonais faisant des commentaires sur le dernier débat à la chambre basse du Landtag, à propos de l'expulsion des Polonais.

Panama 1er.—Le gouvernement du Guatemala a failli devenir l'objet d'une machination infernale. On devait brûler le théâtre et le grand hôtel au moment où il y avait foule puis s'emparer des caernes, assassinant le président Bouillas et sa famille. On a découvert le complot à temps. Les officiers d'armée gravement compromis subissent actuellement leur procès.

Londres 1er. 2.—W. S. Gilbert, qui a reçu 50 piastres de Harper pour réimprimer l'original de ses opéras comiques écrit que malgré qu'on l'ait pillé en Amérique, il n'en était pas rendu à son dernier sou. Il a envoyé le chèque à l'Hôpital Victoria.

Londres, 2 février.—Les leaders du dernier cabinet Gladstone ont tenu un meeting, hier après midi. Les Parnellistes ont l'intention de siéger, pour le présent, avec l'opposition, dans la Chambre des Communes.

Paris, 2 février.—Le premier ministre, DeFreycinet, a informé le comité de la chambre des députés qu'il est à examiner les pétitions au sujet de l'abolition du jeu d'argent à Monaco; et il est personnellement en négociation avec le prince de Monaco pour la suppression des tables de jeu.

Madrid, 2 février.—Un journal Carliste dit que Don Carlos a décidé que le parti carliste ne prendrait pas part aux élections prochaines, mais qu'il accorde l'autorité nécessaire à ceux des membres qui désirent briger les suffrages.

Berlin, 2 février.—Grâce au succès du bal de l'Opéra, l'empereur Guillaume a ordonné qu'un autre bal soit donné le 4 mars, pour ceux qui n'ont pu obtenir leur entrée vendredi dernier.

Les présents reçus par l'empereur Guillaume, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône de Prusse, sont exposés au château pour le public. C'est un étalage brillant, qui surpasse en beauté l'exposition des cadeaux du prince Bismark au dernier anniversaire de sa naissance.

Vienne, 2 février.—Le gouvernement a introduit, hier, un bill anti-socialiste dans la chambre basse du Reichstag.

Aurora, Ill. fév. 2.—Chs. Ross, âgé de 18 ans, a été surpris dévalisant le magasin de Clifford C. Stevens qui le conduisit à l'Hôtel de ville. Pendant le trajet Ross assaillit Stevens et le tua. Le meurtrier a été incarcéré.

Brownwood Tex. 2.—Un feu considérable a détruit presque complètement la partie commerciale de cette ville.

MARIAGE.

Hier matin, à l'église St Roch, M. Félix Pichette, typographe, conduisait à l'autel Mlle Marie Elisa Crépeau. Le Révérend M. Belanger a célébré le mariage.

Décès.

Dame Louise Gosselin, veuve de feu Guillaume Amyot, pilote, née le 25 janvier 1812, décédée le 2 février 1886, à la résidence de son fils, 2, rue Collins. Elle était la mère du lieutenant-colonel Amyot, député-shérif, et du lieutenant-colonel G. Amyot, M. P. (Priez pour elle.)

MACHINE A CIGARETTE

A L'USAGE DES FAMILLES.
(Brevetée par le Dr CASERAIN, en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et à Cuba).

La machine la plus jolie, la plus simple et la seule pratique inventée pour faire rapidement la cigarette.

BOITE EN NICKEL, RUBAN EN SOIE. DIMENSIONS: longueur 41 pouces; largeur 11 pouce; hauteur 2 pes. Poids 4 onces.

Cigarettes grosses ou petites à volonté.

Choisissez du bon tabac: vous aurez une bonne cigarette, et vous aurez ce que vous fumez.

DIRECTION
La machine étant ouverte, la manivelle à droite, faites également, sur le ruban, la quantité requise de tabac convenable. Tournez un peu la manivelle du côté opposé à celui qui ferme la machine et entraînera le tabac. Introduisez, entre les rouleaux et jusqu'au tabac, une feuille de papier dont vous aurez mouillé la partie goume, laissant cette dernière en dehors et du côté opposé à vous. Alors, tenant la machine solidement fermée avec la main gauche donnez deux coups avec la manivelle et le papier sera enroulé. Lâchez la manivelle et la cigarette est sortie. Il ne reste plus qu'à couper, avec des ciseaux, le tabac qui excède le papier. On doit employer du papier gommé à l'avance, tel que le Cusumapié.

En vente chez
AMYOT & FRERE,
38, rue St-Pierre.
26 janvier 1886. 45

AVIS.

Le soussigné informe ses pratiques et le public en général que, jusqu'à avis contraire, il continuera à recevoir des commandes à son ancien poste. On pourra se procurer tout article, soit en fer, en fonte ou en cuivre, de toutes les dimensions et de toute pesanteur, préparé avec toute espèce de sable. Aussi des hélices pour bateaux à vapeur, fondus en sections ou en bloc, au besoin.

Patrons de toutes descriptions faits à ordre. Le soussigné étant un mécanicien pratique, peut garantir qu'il donnera satisfaction, toute commande recevra la plus grande attention et sera exécutée sous le plus court délai.

HENRY BLACK,
St Lawrence Foundry,
145-147, rue Champlain.
26 janvier 1886. 28-66

AVIS.

EST EN VENTE CHEZ
M. BELAND, 264, rue et faubourg St-Jean.
MM. DROUIN & FRERE, 26, rue St-Joseph, St-Roch.
MM. FILTEAU & FRERE, 27, rue Buade.
M. A.-O. RAYMOND, 46, rue la Fabrique.
M. S. CHAPELON, 33, rue la Fabrique.
MM. CASTONGUAY & VAILLANCOURT, rue St-Valier, St-Sauveur.
M. DARVEAU, 151-153, rue St-Joseph.
M. N. CAMERON, 234, rue St-Jean.
N. DESCHENE & Cie, rue St-Joseph.
25 janvier 1886. 61

La plus grande merveille des temps modernes.
Les Pilules et ONGUENT HOLLOWAY!

Les Pilules purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 523, Rue Oxford, Londres, et vendu à raison de 1s. 11d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s., chaque boîte et pot, et au Canada, à 36 cents, 60 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agent aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 523, Oxford Street, Londres, il y a falsification.

T T T

LE MAGASIN DE THÉ

Le seul de ce genre à Québec.
Immense assortiment de Thé vendu sans réserve pour faire place aux thé nouveaux qui nous arrivent de la Chine et du Japon. 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs. N'oubliez pas l'adresse.

J. B. ROUSSEAU,
206, rue et faubourg St-Jean.
268, rue St-Joseph, St-Roch.
10 janvier 1886. 1m-43

LIVRES ! LIVRES !

Chez FILTEAU ET FRERE, rue Buade.
Mémoires par De Gaspé..... \$ 1.00
Histoire et vie de M. de Maisonneuve, 300 pages gd in-8 enrichi de belles gravures..... 1.00
La Revue Canadienne, complète, par livraisons, 21 vols..... 50.00
Garneau—Histoire du Canada, 4 vols..... 6.00
Ferland—Histoire du Canada, 2 vols..... 2.50
Les Saints Canadiens, 5 vols, précédés d'une série de gravures..... 20.00
Le Répertoire National, 4 vols..... 16.00
Le Chien d'Or, roman historique, traduit de l'anglais par Lemay, 2 vols. 75c
20 janvier 1886. 4

L. A. BERGEVIN,

35 à 45, RUE NOTRE-DAME,
TAILLEUR FASHIONABLE,
MANUFACTURIER DE HARDIS FAITES ET MARCHAND DE
MARCHANDISES SECHES EN GENERAL.
Habilllements pour Messieurs faits sur commande sous le plus court délai, COUPE PERFECTIONNÉE.
MAIN D'ŒUVRE GARANTIE.
Spécialité: Marchandises de haut goût à bas prix.
Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE OU A LOUER.

Ce grand terrain en face du moulin Peters, rue du Prince-Edouard, ayant une superficie d'un-déca de douze mille pieds, propre à y faire le commerce de bois de construction ou de chauffage.
Possession immédiate, si or. s. désire.
S'adresser à
DUBEAU & Cie,
ou à J. B. Z. DUBEAU.
21 janvier 1886. 2/ps 3a-52

TANNAGE A LA FAÇON.

TANNERIE DUGAL,
QUEBEC.
Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné.
TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés.
JOSEPH DUGAL, TANNEUR,
330 et 332, RUE ST-VALIER, SAINT-ROCH.
20 janvier 1886. 1a-10

UNE AUTRE GUERISON

Obtenue par l'Eau Minérale St Léon
MM. GINGRAS, LANGLOIS & Cie.
Messieurs.—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre où à ma résidence privée, No. 39, rue St. Patrice.
HONORÉ CASALTY,
H. C. S.

La célèbre Eau Minérale de St Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.
GINGRAS, LANGLOIS & Cie.
Seuls Agents
pour toute la Puissance,
Vis-à-vis l'Archevêché.
20 janvier 1886. 1a-41

LUNDI, 1er FEVRIER

Sera donné au public l'avantage de se procurer des Marchandises A DES PRIX SANS PRECEDENTS

Etant obligé de transporter ailleurs la balance de notre stock, nous prévenons ceux qui n'ont pu encore nous faire visite, de profiter de cette occasion pour faire leurs achats.

LUNDI, LE 1er FEVRIER

Que commença notre deuxième grande vente de MARCHANDISES ENDOMMAGÉES et de la balance de notre immense stock, sur lequel nous avons fait une grande réduction.

BRUNET, LAURENT & CIE,

SAINT-ROCH.
29 janvier 1886. 4m-74

PIANOS ET HARMONIUMS.

Les superbes pianos sans RIVAUX dans AUCUN PAYS fabriqués par "HEINTZMAN & Co." et ceux de "NEWCOMB & Co." dont les points d'excellence sont
Richesse et Sonorité de Son, Volume, élégance, fini et Solidité.

ont obtenu les plus hautes distinctions à l'Exposition Universelle tenue à la Nouvelle-Orléans en mai 1885. Médailles, Diplômes et Mention Honorable pour le

MEILLEUR PIANO AMERICAIN ET CANADIEN.

Ils sont aussi recommandés par les professeurs de musique les plus éminents, les artistes, les communautés religieuses, le clergé, etc. Aussi constamment en magasin les pianos connus des marques suivantes:

Weber & Co., Mozart,

Stanley & Co., Williams & Son.

Harmoniums, de BELL & CO., W. DOHERTY & CO., TORONTO STANDARD ORGAN CO., E. G. THOMAS & CO.

Musique en feuilles et en brochures, Romances, Morceaux, et Musique sacrée, etc. Accord et réparations de Pianos et d'Harmoniums.

BERNARD & ALLAIRE,

EDITEURS DE MUSIQUE,
No. 77 et 79, Rue St-Jean, Haute-Ville.

Machines à Coudre et à Tricotter.

Seule agence à Québec des célèbres Machines à Coudre

Domestic, de New-York, Wilson B, Wanzer,

Wilson Oscillating Shuttle,

et gérant général pour la Puissance des "QUEBEC" et "QUEBEC A."

Agence générale des MACHINES A TRICOTTER de "Franz & Pope," dont le parfait fonctionnement est garanti pour toutes espèces de tricots confectionnés; l'enseignement pour faire fonctionner la machine est donné gratuitement à notre établissement. Réparations de Machines à Coudre et à Tricotter, promptement exécutées.

BERNARD & ALLAIRE,

Coin des rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville, Québec.
Québec, 22 janvier 1886. 4-22

J. GILBERT,

CORDONNIER,
298 et 298, Rue St-Jean, Québec,
Tient constamment un assortiment général de Chaussures pour soirées: Souliers Satin Bleu Pâle, Satin Blanc, Satin Noir, Kid Blanc, Chevreau Noir et Souliers peclâs noir et blanc.
Aussi, Chaussures en Cuir, en Drap et en Caoutchouc de gait et de fantaisie à des prix modérés.
20 janvier 1886. 1m-38

Alphonse Gaumont,

Curateur.
Herménégilde Toussignant, marchand, de Sainte-Philomène, Fortierville, Pallis, et

Alphonse Gaumont,

Curateur.
Avis est par le présent donné par le soussigné, Alphonse Gaumont, curateur susdit, que les immeubles suivants, savoir:

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Philomène de Fortierville, en la troisième concession, du contenu de deux arpents de front sur vingt-huit arpents, plus ou moins, de profondeur; bornée par devant au nord au chemin de la Reine, par derrière au sud à la quatrième concession, joignant d'un côté au nord-est à Ulrique LeBlond, d'autre côté au sud-ouest à Cyrille Toussignant—avec maison, granges et tables dessus construites, circonstances et dépendances; la dite terre connue sous le numéro sept cent douze (712), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Jean Deschailhons, comprenant celle de Sainte-Philomène.

(Suite de la 1ère page.)

Mandement de Mgr E.-A. Taschereau Archevêque de Québec sur le Jubilé de 1886 28 Janvier 1886.

Elzéar-Alexandre Taschereau Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Pour la troisième fois depuis son élection Notre Saint Père le Pape Léon XIII, dans une bulle du 22 décembre 1885, vient d'accorder une indulgence plénière en forme de jubilé pour tout l'année 1886. Il nous fait connaître lui-même les motifs qui l'ont engagé à recourir de nouveau à ce grand moyen d'implorer le secours du ciel dans les circonstances difficiles où se trouve la sainte Eglise Catholique.

Après avoir défini dans son admirable encyclique Immortale Dei l'origine, les droits et les devoirs de la société chrétienne et avoir ainsi posé les bases sur lesquelles cette société est appuyée, il ne lui restait plus, pour assurer le bonheur des peuples, que de faire fleurir les vertus chrétiennes dans tous ses membres.

La terre, dit le prophète Jérémie (XII, 11), est en proie à une d'extrême violence, parce que l'on a chassé Dieu de son cœur; desolation desolata est terra, quia non est qui recogitat corde. Voilà pourquoi le Seigneur, par la bouche d'un autre prophète (Isaïe XLVI, S.), invite les hommes à rentrer dans leur cœur; redite ad cor; à rappeler dans leur mémoire les siècles passés et reconnaître Dieu pour leur seul Seigneur; recordamini priores saeculi, quoniam ego sum Deus et non est ultra deus, nec est similis mei.

Aux enfants fidèles de l'Eglise il appartient pendant ce jubilé de remédier à ces maux par leur assiduité à entendre la parole de Dieu, à faire pénitence de leurs péchés, à extirper de leur cœur tous les mauvais penchants et à donner en tout et partout le bon exemple. Ce sera comme un levain salutaire qui, malgré sa petite taille, pénétrera la masse entière pour la guérir et la perfectionner. C'est ainsi, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, qu'en correspondant fidèlement aux intentions du Vicaire de Jésus-Christ vous travaillerez non seulement à la sanctification de vos âmes, mais aussi au bonheur de vos âmes, mais aussi au bonheur de votre patrie, car, nous dit le Saint-Esprit: La justice fait prospérer les nations, mais le péché rend le peuple misérable; iustitia levat gentes, miseros autem facit populos peccatum (Prov. XIV, 34).

Cette occasion le Saint Père exhorte de nouveau les fidèles à se faire inscrire dans le Tiers-Ordre de St-François et à en observer fidèlement les règles. "La religion n'est pas seule à profiter de ce trésor immense; la patrie en retire également des bienfaits incalculables. "Les Pères et les bons exemples des Tertiaires attireront sur elle les bénédictions divines et serviront à faire fleurir toutes les vertus qui forment les bons chrétiens, et par conséquent, les bons citoyens." (Mand. No. 132, 19 mars 1885.)

Parmi les œuvres commandées comme celle de l'indulgence du jubilé, se trouvent des prières à faire dans les églises désignées. Notre Seigneur a promis d'exaucer la prière de deux ou trois personnes qui seront d'accord pour lui demander quelque grâce (Mat. XVIII, 19). Combien donc sera puissante la prière de ces millions de catholiques répandus sur la surface de la terre? Prière unique puisqu'elle se fera sur l'invitation et selon les intentions du Vicaire de Jésus-Christ! Prière qui aura l'appui de la Toute-puissance suppliante de Marie, dont le Saint Père nous exhorte à implorer l'intercession dans la récitation du Saint Rosaire! Il faut nous humilier, reconnaître notre néant et notre indignité, purifier nos cœurs de tous les péchés qui attirent la colère divine sur la terre, profiter de ces trésors de miséricorde mis à notre disposition pendant cette année jubilaire. Alors se vérifiera pour la sainte Eglise, pour notre patrie, pour chacun de nous, cette solennelle et consolante promesse du Fils de Dieu: Demandez et vous recevrez petite et accipietis. (Mat. VII, 1.)

Bien des fois déjà depuis son élection LEON XIII a exhorté les catholiques à garder entre eux l'unité de l'esprit dans le lien de la paix; servare unitatem spiritus in vinculo pacis (Eph. IV, 3.) Pour arriver à cette paix si désirable et si nécessaire en face de la tempête dont l'Eglise est assailli en ce moment, il faut, dit St. Paul l'humilité, la douceur, la patience, sans quoi le lien de la charité se relâche et même se rompt tout à fait. La bulle exhorte les Evêques du monde entier à faire en sorte que les auteurs de ces dissensions entre ca-

tholiques reviennent à leur devoir et n'oublient jamais que Jésus-Christ, à la vue de monter sur le calvaire, fit à son Père cette demande en faveur des fidèles jusqu'à la consommation des siècles: Que tous soient un, comme vous, mon Père, l'êtes en moi et moi en vous; afin qu'eux aussi soient un en Vous; omnes unum sint, sicut tu et ego, in me et ego in te, et ipsi in nobis unum sint (Jean, XVII, 21)

Nous vous conjurons tous N. T. G. F. et en particulier les journalistes catholiques de notre diocèse, de ne jamais perdre de vue cette recommandation du Souverain Pontife, ni cette suprême prière du Sauveur de nos âmes. Sans doute il y a dans ce monde bien des questions que Dieu a livrées aux disputes des hommes; unum tradidit disputationi eorum (Eccle. III, 11.) mais la charité et la justice envers le prochain, le respect de l'autorité et de la liberté d'autrui, la modération dans le langage, sont des vertus absolues dont rien ne peut justifier la violation.

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué nous réglons et ordonnons ce qui suit: La traduction ci-jointe de l'encyclique de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, en date du 22 décembre 1885 accordant un jubilé extraordinaire, sera lue et publiée à la suite du présent mandement. Les cinq conditions à remplir pour gagner cette indulgence, qui est applicable aux âmes du purgatoire, sont les suivantes: 1o. LA CONFESSION ET LA COMMUNION, avec les dispositions requises. La confession annuelle et la communion pascale ne peuvent pas suffire pour gagner l'indulgence du jubilé. Les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion, devront être dispensés de la communion par leur confesseur. Les confesseurs peuvent commuer les autres œuvres prescrites, quand il y a quelque raison pour cela, par exemple, en faveur des malades, des prisonniers etc.

2o. SIX VISITES AUX EGLISES DÉSIGNÉES. Ces visites peuvent se faire toutes le même jour ou à des jours différents. Les visites d'une même église peuvent se faire à la suite l'une de l'autre, pourvu que l'on sorte de l'église un instant entre les visites et qu'on récite chaque fois les prières prescrites.

Les fidèles de la haute-ville de Québec, de la rue St. Paul et des rues voisines, visiteront deux fois la Basilique, l'église de St. Patrice et la chapelle du Séminaire. Ceux de la basse-ville et du quartier Champlain, deux fois la Basilique, la chapelle du Séminaire et l'église de la basse-ville.

Ceux de N.-D. de la Garde visiteront six fois leur église. Ceux des faubourgs St. Jean, et St. Louis, visiteront deux fois l'église St. Jean, des Pères Jésuites et de St. Patrice. Ceux de St. Roch visiteront deux fois les églises de St. Roch, de St. Sauveur et des Congréganistes de St. Roch.

Ceux de St. Sauveur visiteront deux fois les églises de St. Sauveur, de N. D. de Lourdes et des Congréganistes de St. Roch. Dans les paroisses et missions de la campagne les fidèles visiteront six fois leur église ou chapelle paroissiale. Les religieux non cloîtrés et leurs novices, ainsi que les personnes qui vivent dans les monastères, suivront la même règle que les fidèles pour la visite des églises.

Les religieux cloîtrés devront faire commuer les visites des églises assignées pour les fidèles, en visites de leur propre chapelle ou oratoire. Cette commutation ne peut se faire que par le confesseur au tribunal de la pénitence. Chaque visite qui se fera processionnellement comptera pour deux. 3o. Dans chacune de ces visites d'église, RÉCITER CINQ PATER ET AVE, ou AUTRES PRIÈRES, aux intentions du Souverain Pontife, savoir, entre autres, pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise Catholique, et du Siège Apostolique, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens, la paix et l'unité de tout le peuple fidèle.

4o DEUX JOURS DE JEÛNE AVEC MAIGRE STRICT, c'est-à-dire, avec abstinence de toute graisse, du lait, du beurre, du fromage, des œufs et de tout aliment dans lequel entre quelque un de ces comestibles. Ce jeûne peut s'observer un jour quelconque, même un vendredi, pourvu que ce ne soit pas un jour de jeûne d'obligation. 5o UNE AUMONE, suivant les moyens de chacun, d'après le conseil du confesseur, en faveur d'une œuvre qui favorise la propagation et l'augmentation de la foi catholique ou l'éducation chrétienne ou les vocations ecclésiastiques. Les navigateurs et les voyageurs une fois revenus à leur domicile, ou arrêtés quelque part pour un temps suffisant, pourront gagner l'indulgence en accomplissant les œuvres prescrites et en visitant six fois l'église cathédrale ou principale ou paroissiale de leur domicile ou du lieu. Tout fidèle qui a l'intention sérieuse et sincère de gagner l'indulgence du jubilé et d'accomplir pour cela les œuvres prescrites, peut faire sa confession à tout prêtre séculier ou régulier approuvé dans ce diocèse; et tout confesseur est autorisé dans ce cas à absoudre de toute faute et censures réservées au Pape ou à l'Ordinaire et à commuer les vœux sui-

vant l'instruction annexée à ce mandement. Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception. Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt six.

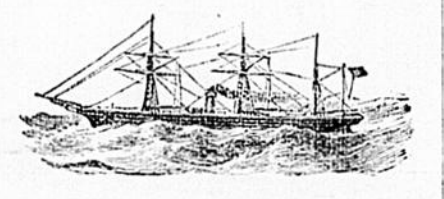
E.-A. ARCH. DE QUEBEC. Par Monsigneur, C.-A. MAROIS, Proc., Secrétaire.

VARIETES.

Guibollard s'est fait photographier mais il a dû refuser la première épreuve.

Il revient chez l'artiste après un deuxième pose. — Voyons, fait celui-ci, la première fois, vous m'avez dit que vous n'étiez pas assez ressemblant, et maintenant? — Cette fois-ci, je le suis trop!

A la caserne: —Capotail? —Sergent! —Quelle heure est-il désormais? —Je crois qu'il est quatre heures néanmoins.



LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le gouvernement de Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets Canadienne et Américaine.

1885—Arrangements d'Hiver—1886

Cette ligne se compose des puissants steamers en fer de 1ère classe suivants, bâtis sur la Clyde, à double hélice. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapides et confortables, renferment toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names and destinations: NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRASSIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, CASPIAN, CARTHAGINIAN, SIBIRIAN, NORWEGIAN, HIBERNIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, BUENOS AYREAN, COREAN, GRECIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, NEWFOUNDLAND, ACADIAN.

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement d'un continent à l'autre.)

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Portland, De Halifax. Lists dates for Sarmatian, Parisian, Polynesian, Sardinian, Sarmatian, Peruvian, Sarmatian, Peruvian, Polynesian.

* A St Jean Terre-Neuve.

Départ d'Halifax à deux heures P. M. ou à l'arrivée du convoi de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

Prix de passage de Québec à Halifax. Cabine.....\$62.45, \$78.00 et \$88.00 (selon le confort.) Intermédiaire..... \$39.00 Entrepont..... A prix réduits.

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Baltimore, De Halifax. Lists dates for Peruvian, Sarmatian, Sarmatian, Sarmatian.

SERVICE DE LIVERPOOL, QUEBEC-TOWN, ST-JEAN, T. N. B. HALTIMORE ET HALIFAX

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Philadelphie, De Boston. Lists dates for Norwegian, Hibernian, Carthagénien, Scandinavien, Prussien, Norvégien.

Les lits sont invariablement payables d'avance. Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer. Des renseignements sont donnés à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis. 22 janv. 1886.

J. A. LANCLAIS, LIBRAIRE-EDITEUR. Seul autorisé à publier l'Ordo et le calendrier approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, Agent de la célèbre maison Mears de Londres pour l'importation des cloches. Fournitures pour écoles à des prix très réduits, 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

ATTENTION! ATTENTION! Grande vente de marchandises offertes au public avec une réduction de 25 pour cent. Ne manquez pas l'occasion. Lundi prochain la grande vente commencera sans réserve chez A. T. CONSTANLIN & CIE.

J. H. E. PLAMONDON & Cie, AGENTS, Marchands de toutes sortes de machines à coudre New Home, Wheeler & Wilson, White Singer, Nouveau William, Raymond, Royal, etc.

Compagnie d'Assurance CANADA LIFE. ETABLIE EN 1847. Bureau Principal.—Hamilton, Ont. Son capital et ses fonds réunis sont de presque 8,000,000 de piastres.

Directeur Gérant et Président: A. G. RAMSAY. Secrétaire: R. HILLS. Succursale pour la province de Québec: Bureau Principal à Montréal: No. 186, RUE SAINT JACQUES.

ARTHUR LAVIGNE, EDITEUR DE MUSIQUE, Importateur de PIANOS ET HARMONIUMS. Des célèbres pianos fabricés de Pianos KRANICH, et BACH, E. McCAMMON, R. S. WILLIAMS, MARSHAL & SMITH, ETC.

LE QUATRIEME TIRAGE aura lieu au Cabinet de Lecture Paroissiale, vis-à-vis le Séminaire, à Montréal, MERCREDI, le 10 FEVRIER 1886, à 2 heures P. M.



Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEPEVRE, No. 19, rue Saint Jacques, Montréal. Envoyez 5 cents pour port et enregistrément de l'envoi des billets.

E. X. GOSSELIN, L.L.L. NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE COUR SUPERIEURE, No. 84, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

PETITE VEROLE! Ses marques peuvent être effacées. Maison LEON & Cie, 51 Tottenham Court Road, LONDRES, 202 rue High Stratford, Angleterre.

LE OBLITERATEUR qui efface les marques de la petite vérole pour toujours. Nous appliquons ce simple et inoffensif, ne cause aucune douleur ni inconfort et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix: \$2.50.

Cheveux Superflus Le remède épilatoire de LEON & CIE, enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur.

GEO. W. SHAW, agent général, 219 rue Tremont, Boston Mass. 25 janvier 1886.

DELICIEUSES SONT LES HUITRES servies de toutes les manières imaginables à notre établissement. Nous faisons une spécialité des Huitres dites SCALLOPS en écaille et pour lesquelles on prend les commandes des familles, commandes qui sont exécutées sous le plus court délai.

A VENDRE. Environ 100 arpents de terre admirablement située à un mille de l'église de St-Gervais, avec maison, granges, sucrerie de plusieurs mille échantons, prés, vergers, avec rivière qui la traverse, etc.

AVIS. La société qui a existé jusqu'à ce jour sous le nom et raison de McCall, Sheehy & Co., Québec, et de Stirling, McCall & Co., Montréal, a cessé d'exister par limitation de temps le 31me jour de décembre 1885.

BIERE ET PORTER. Les boissons par excellence pour les Fêtes sont les Célèbres Bière et Porter Labatt, de Londres. Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé.

LA NOUVELLE ANNÉE. Amène généralement de bonnes réflexions avec les bons souhaits. Les meilleurs mets ne conviennent pas toujours aux bons estomacs, même à ceux qui sont les plus robustes.

LAMPES A GRANDE REDUCTION. NE L'OUBLIEZ PAS. Si vous avez besoin d'une bonne Lampe, venez voir l'assortiment que je tiens au No. 92, Côte Lamontagne.

A VENDRE. LIMITES A BOIS, MOULIN A SCIE A VAPEUR, FERME, etc. Dans les Caps, douze milles en bas de St-Joachim, comté de Montmorency; une étendue de terre, six mille de longueur, comprenant une partie en bois de construction et un bon moulin à scie à vapeur presque neuf.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lannon, Pennée & Cie a été dissoute et le consentement mutuel le 1er décembre 1885.

AVIS. Nous soussignés, déclarons que nous faisons continuer à l'avvenir de faire des affaires sous les noms et raison de EDMOND GIROUX & FRÈRE.

AVIS. Les affaires de Lannon, Pennée & Cie, marchands de fleur, grain et provisions, sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lannon, Pennée & Cie, doivent être payées.

AVIS. "LA JUSTICE," P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, En face de l'Archevêché.

FABRIQUE DE VINAIGRE "EUREKA," E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINADES. Québec, 9 janvier 1886.

V. BELANGER, Agent, "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident, Bureau Principal 104, rue St. Jacques, Montréal.

J. E. MORRISON, Pharmacien et Chimiste, No. 31, Rue Duval, (vis-à-vis la Basilique), Drogues, Produits Chimiques, Parfums, Médecines patentées, etc.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER, AVOCATS, No. 61, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC.

C. S. RIVERIN, Ancienne maison Rimbart & Riverin, Marchands-Epiciers, Spécialité: Vins et Liquours, Thés et Cafés, en gros et en détail.

La Célèbre Machine à Coudre WHITE SHUTTLE est la meilleure, la plus utile, la plus économique, la plus grande, celle qui fonctionne le plus facilement et fait le moins de bruit.

J. DYNES, 91, Rue St-Jean. Seul agent pour Québec et les environs. Une visite est respectueusement sollicitée.

LAMPES A GRANDE REDUCTION. NE L'OUBLIEZ PAS. Si vous avez besoin d'une bonne Lampe, venez voir l'assortiment que je tiens au No. 92, Côte Lamontagne.

A VENDRE. LIMITES A BOIS, MOULIN A SCIE A VAPEUR, FERME, etc. Dans les Caps, douze milles en bas de St-Joachim, comté de Montmorency; une étendue de terre, six mille de longueur.

AVIS. Nous soussignés, déclarons que nous faisons continuer à l'avvenir de faire des affaires sous les noms et raison de EDMOND GIROUX & FRÈRE.

AVIS. Les affaires de Lannon, Pennée & Cie, marchands de fleur, grain et provisions, sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lannon, Pennée & Cie, doivent être payées.

AVIS. "LA JUSTICE," P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, En face de l'Archevêché.